

DEPARTEMENT  
DE LA VENDEE

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ARRONDISSEMENT  
DE LA ROCHE SUR YON

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES HERBIERS  
10 OCTOBRE 2024

Date de convocation : le 03 octobre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le dix octobre à quatorze heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, au nombre prescrit par la Loi, salle Charette de l'Hôtel des communes du Pays des Herbiers, sous la présidence de Madame Magali LOISEAU, Vice-Présidente du CCAS,

ETAIENT PRESENTS : Mesdames Magali LOISEAU, Odile PINEAU, Marietta BOONEFAES, Marie RENOUE, Blandine DAVID, Anita ROIRAND, Monique ENFRIN, Lucette SOURISSEAU, Monsieur Benoit DUGAST, Joseph LIARD,

ABSENTS EXCUSES : Messieurs Christophe HOGARD, Jean-Marie GRIMAUD, Mesdames Véronique BESSE, Laurence MARTINEAU, Madame Annick MENANTEAU pouvoir à Madame Odile PINEAU Madame Christine PLISSONNEAU pouvoir à Madame Magali LOISEAU

Nombre administrateurs en exercice : 16

Nombre administrateurs présents : 10

Nombre administrateurs votants : 12

Secrétaire de séance : Odile PINEAU

**N°02 : DETERMINATION DU LOYER 2024 CONCERNANT LES INVESTISSEMENTS MIS A LA DISPOSITION DE LA RESIDENCE DE LA FONTAINE DU JEU.**

Le Conseil d'administration a adopté en 2007, le principe de la mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu, ainsi que les principes permettant de déterminer annuellement le montant de ce loyer.

Vu la délibération n°2007-115 en date du 25 octobre 2007 portant sur la détermination des principes de mise en place d'un loyer concernant les investissements mis à disposition de la Résidence de la Fontaine du Jeu, Considérant le montant des annuités d'emprunts pour l'exercice 2024 concernant les résidences « À La Claire Fontaine », « Les Chênes » et « Les Genêts en fleur »,

Madame la Vice-Présidente du CCAS propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- fixer le montant du loyer pour l'année 2024 à 948 000 euros.
- encaisser cette somme au compte 551-747888 du budget principal du CCAS.

Après en avoir délibéré et par vote à main levée le Conseil d'administration du CCAS adopte, à l'unanimité, cette proposition.

Transmis en Préfecture le : 17/10/24  
Publié électroniquement le : 18/10/24

Envoyé en préfecture le 17/10/2024  
Reçu en préfecture le 17/10/2024  
Publié le  
ID : 085-268500758-20241017-DELIB021024-DE



Pour copie conforme,

**Odile PINEAU,**  
Secrétaire de séance.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

**Magali LOISEAU,**  
Vice-Présidente du CCAS.

